



Prise en charge de prothèse dentaire par l'entreprise suite At

Par **christopheD95**, le **25/06/2014** à **10:54**

Bonjour,

J'ai été victime d'un accident de travail début janvier 2014. Lors de cet accident, j'ai reçu un objet sur ma tête et après une consultation à l'hôpital, le verdict est tombé : les deux dents de devant sont cassées.

La déclaration à bien été effectué par l'entreprise et la sécurité sociale à bien validé cet accident.

Comme vous le savez, les prothèses dentaires sont très mal remboursées par la ss.

Ma question est simple, l'entreprise ne doit elle pas prendre en charge mes soins dentaires ?

Voila 6 mois que j'attends une réponse de leur part. On ne me dit rien de précis et j'ai l'impression d'être baladé.

Un recours avec la justice est il possible ? si oui, quel est l'organisme compétent ?

Merci pour votre aide.

Par **chaber**, le **25/06/2014** à **15:09**

bonjour

il faudrait qu'il y ait faute intentionnelle de l'employeur. Auquel cas même la CPAM se retournerait contre celui-ci

Par **moisse**, le **25/06/2014** à **19:12**

Bonsoir,

Plus exactement une faute s'assimilant à une négligence grave, une faute inexcusable même non intentionnelle.